



Avec le SM-TE, à nous la liberté !

Section RENAULT

N° 124 28 mai 2019

Dans quelques jours c'est l'ouverture du scrutin pour le CSE, pensez au SM-TE !

À l'issue de ce 1^{er} tour, les syndicats qui auront au moins 10% des suffrages seront habilités à vous représenter et à négocier les accords d'établissement et/ou d'entreprise.

1) Parce que le SM-TE est « de son temps » ...

- Il apporte aux salariés un souffle de nouveauté : premier syndicat constitué APRÈS la loi de liberté 2008 (*réformant la représentativité syndicale*),
- Premier syndicat parmi ceux s'étant présentés seuls à l'élection des administrateurs représentant les salariés au CA en octobre 2016 : les candidats SM-TE sont arrivés en tête sur le périmètre de Renault Siège avec **13,65 % des suffrages exprimés** (selon le prestataire de vote),
- Il a gagné sa place auprès des syndicats « historiques » : 10,10 % des suffrages obtenus lors des élections du CSE à Guyancourt.

2) Parce que le SM-TE est indépendant ...

- Il s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique : premier syndicat à inscrire dans ses statuts que son financement vient uniquement de ses adhérents,
- Il évite aux négociateurs syndicaux un conflit d'intérêt : Quand Renault finance les fédérations syndicales et dans le même temps obtient des accords de modération salariale, n'y a-t-il pas conflit d'intérêt ?

... nous vous invitons à saisir l'opportunité de renouveler la représentation du personnel à Renault Siège en donnant votre voix aux candidats SM-TE.

Vos candidat SM-TE Renault Siège (Collèges Techniciens et Ingénieurs & Cadre) :

Civilité	Prénom	Nom	Collège	Service	Direction	API
M.	Fayçal	A.	I&C	AA50153	DIR INFORMATIQUE COMMERCE	FR EQV NOV
Mme	Florence	C.	I&C	AA50548	DIR DE LA TRANSFORMATION DIGITALE	FR CRI B01
M.	François	G.	ETAM	AA00675	DIR SATISFACTION CLIENT FRANCE	FR EQV ARC
M.	Laurent	G.	I&C	AA00337	DIR DES VENTES SPECIALES	FR K22 OM7

Que feront vos élus SM-TE ?

- ❑ Vos élus SM-TE informeront et rendront compte (*Négociations d'accord, Dossiers en consultation du CSE, Emploi des **deux** subventions allouées par Renault au CSE*),
- ❑ Vos élus SM-TE consulteront les salariés avant toute décision de signer ou non un accord (*refus de signer tout accord de régression sociale*),
- ❑ Vos élus SM-TE remonteront vos doléances à la Direction et en assureront le suivi.

Le syndicat SM-TE, vous rappelle les missions des futurs élus du CSE, et les enjeux :

Les éléments fondateurs du CE (Comité d'Établissement), bientôt du CSE (Comité Social et Économique) :

Les MEMBRES ÉLUS du CSE, représentants des salariés de l'entreprise, sont des experts en questionnement (de l'employeur). Ils sont reconnus comme tels par la loi. Ils reçoivent une mission « sociale et économique » : On entend « sociale » au sens de « relations humaines, professionnelles et institutionnelles au travail ».

Par leur questionnement, ils expriment la VOIX des salariés de l'entreprise. Ils sont l'interlocuteur central de l'employeur pour **la prise en compte des intérêts des salariés**, dans toutes les décisions, de la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Quel programme !

L'obligation pour l'employeur de « consulter » le CSE, ne doit pas s'arrêter au seul formalisme (convocation, information, consultation), il doit bien « **prendre en compte de manière permanente les intérêts des salariés** ».

Le process :

- 1 – Ordre du Jour et Questions du CSE,
- 2 – Réunion du CSE – Discussions,
- 3 – Consultation du CSE par l'employeur,
- 4 – AVIS MOTIVÉ des Membres Élus du CSE, généralement après suspension de séance,
- 5 – Prise en compte par l'employeur des intérêts des salariés de l'entreprise,
- 6 – Droit d'alerte/saisine d'un tribunal, si constat officiel de non prise en compte des intérêts des salariés.

L'AVIS MOTIVÉ des élus est d'une extrême importance. Il doit résumer ce qu'ils retiennent des explications de l'employeur sur un projet et être exigeant sur la façon dont l'employeur prendra en compte les intérêts des salariés.

Cet AVIS motivé figure au PV officiel, et il peut ensuite faire l'objet d'une publication (tract).

Dès le 4 juin 2019, votons SM-TE !

www.travaillonsensemble.org

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org